

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025 (18H30)

Présidente : Madame BERTRAND Catherine, Maire

Présents : Madame VIARD Marie-Laure – Monsieur BROSSÉLIN Éric – Madame BARBIER Chantal – Messieurs COLLIN Thomas - FERLAY Thierry – Mesdames GEOFFROY Amandine - MENDEZ Manu – BAILLY Monique

Excusés : Messieurs MALDEREZ Alain – DUVERGER Mathieu - DENIBOIRE Julien - Madame DESBAS Cathy

- DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SEANCE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Madame VIARD Marie-Laure secrétaire de séance.

- APPROBATION PV SÉANCE 30 JUIN 2025 :

Après avoir été invité à émettre, si besoin, des remarques sur le procès-verbal de la séance du 20 mai 2025, le Conseil Municipal approuve le dit procès-verbal.

- DOSSIERS ET TRAVAUX EN COURS :

- Chantier de renouvellement des canalisations d'eau potable Rue de l'Hôpital : les travaux ont commencé début septembre. La rue est barrée, des déviations sont mises en place en fonction de l'avancement des travaux ; le circuit de collecte des ordures ménagères n'est pas impacté ; le passage des véhicules de secours et de santé est assuré.

- La demande de subvention au titre des amendes de police 2025 pour la partie : remplacement des panneaux d'affichage numériques et réfection du mur de clôture de l'église, a été rejetée ; Un avis favorable a été rendu pour la partie : rambarde sur une partie du sentier piétonnier rue Lucie Aubrac et main courante pour les sanitaires de la Place Gandin. La décision sera rendue par la Commission Permanente du Conseil Départemental du mois d'octobre 2025.

- La Société TOTEM propose de céder à la commune, pour un montant de 1 € symbolique, le massif béton du pylône de télécommunications implanté sur la parcelle communale C 550 à « La Roche » ; la structure de ce pylône sera démontée.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la convention correspondante.

- CHANTIER BÂTIMENT 8 RUE DE CHATILLE :

- Marchés de travaux :

- **Attribution du lot 6** : enduit de façade : la date limite de remise des offres de la nouvelle consultation était fixée au 10/06/2025 ; 4 offres ont été reçues ; Après analyse des offres par le maître d'œuvre, la meilleure offre est celle de l'entreprise RENAUD à REPLONGES (01) ; Ce marché de travaux a été signé, sur décision de Madame le Maire N° 2025-3 en date du 04/09/2025, dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal, pour :

. la tranche ferme : pour un montant HT de 61 292.27 € soit 73 550.72 € TTC

. la Prestation Supplémentaire Éventuelle (PSE) N° 1 : Peinture sur ouvrages bois : pour un montant HT de 2 899.40 € soit 3 479.28 € TTC

Soit un montant, toutes tranches confondues, de 64 191.67 € HT et 77 030.00 € TTC avec la PSE N° 1.

(Décision N° 2025-3 du 04/09/2025 - AR Contrôle Légalité Préfecture N° 071-217104959-20250904-DEC2025-3-AU du 04/09/2025).

Pour rappel, l'entreprise RENAUD est également titulaire du lot N° 3 (Curage – Maçonnerie – Étanchéité) de ce chantier.

- **Avenants** : signés sur décisions de Madame le Maire N° 2025-4, 5 et 6 en date du 04/09/2025, dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal.

. **avenant N° 2 (plus-value)** au marché de travaux conclu avec l'entreprise RENAUD à REPLONGES (01), pour le lot N° 3 (Curage – Maçonnerie – Étanchéité), pour la prise en compte des modifications de prestations réalisées dans les caves : linteaux en béton blanc au lieu de gris ; mise en œuvre d'un hydrofuge sur l'ensemble des bétons d'encadrement ; reprise de fondations en sous-œuvre suite à la G3 ; chainages en béton supplémentaires.

Le montant de cet avenant est de 14 611.41 € HT soit 17 533.69 € TTC, ce qui porte le montant total du marché à 307 959.74 € HT soit 369 551.69 € TTC. (Décision N° 2025-4 du 04/09/2025 - AR Contrôle Légalité Préfecture N° 071-217104959-20250904-DEC2025-4-AU du 04/09/2025).

. **avenant N° 1 (moins-value)** au marché de travaux conclu avec l'entreprise SMPP à MONTCHANIN (71), pour le lot N° 8 (Plâtrerie-Peinture), pour la prise en compte des modifications de prestations réalisées dans les caves : mise en œuvre d'un badigeon de chaux à la place du sablage et rejointoiement.

Le montant de cet avenant est de - 5 465.00 € HT soit - 6 558.00 € TTC, ce qui porte le montant total du marché à 140 878.19 € HT soit 169 053.83 € TTC. (Décision N° 2025-5 du 04/09/2025 - AR Contrôle Légalité Préfecture N° 071-217104959-20250904-DEC2025-5-AU du 04/09/2025).

. **avenant N° 1 (moins-value)** au marché de travaux conclu avec l'entreprise EN'GO BOURGOGNE à LA SALLE (71), pour le lot N° 14 (Électricité) pour la prise en compte des modifications de prestations : suppression des badges et ajout de prises.

Le montant de cet avenant est de - 8 071.68 € HT soit - 9 686.02 € TTC, ce qui porte le montant total du marché à 60 304.48 € HT soit 72 365.38 € TTC. (Décision N° 2025-6 du 04/09/2025 - AR Contrôle Légalité Préfecture N° 071-217104959-20250904-DEC2025-6-AU du 04/09/2025).

- Une nouvelle réunion avec certains intervenants au projet avec la MSP a eu lieu le 05/09/2025, pour faire le point sur la situation actuelle ;

- **Subventions :**

- . Un montant de 300 000 € a été attribué, dans le cadre du Fonds Vert ;
- . L'enveloppe de 571 000 € au titre de la DETR, proposée par le Préfet, a été ajournée ; Du fait de la dotation Fonds Vert, le montant sera réduit en conséquence ;
- . Le dossier de subvention au titre du FEDER a été validé sur la plateforme, sans la DETR ; le plan de financement définitif n'est pas connu.

- **Emprunt :**

Lors de sa visite en mairie du 22/07/2025, Mme BERGER, Conseillère aux Décideurs Locaux du Service de Gestion Comptable de Mâcon, nous a commenté les fiches financières de la commune et délivré des conseils pour l'emprunt à contracter pour l'opération.

Des contacts ont été pris avec plusieurs banques :

- Le Crédit Agricole : propose un Prêt fléché « Vert » : le taux sera connu après l'examen des pièces justificatives transmises ;
- La Banque des Territoires : propose 2 types de prêt « Transformation Ecologique » :
 - . à taux révisable indexé sur le taux du livret A + marge de 0,50 % sur des durées de 25 à 40 ans d'où un taux actuel à 2,20 % sur la base d'un Livret A à 1,70 %
 - . à taux fixe sur des durées de 15 à 40 ans : pour une durée de 20 ans, le taux fixe sur barème du mois de septembre 2025 est de 3,97 %. Le taux fixe est actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat de prêt. En conséquence, le taux appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.

Le montant à emprunter n'est pas finalisé et dépendra de la notification de subvention DETR.

- **CONVENTION MISE A DISPOSITION BÂTIMENT 10 RUE DE CHATILLE PAR EPF :**

L'acquisition de ce bâtiment par l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC, en date du 16/04/2025, a fait l'objet d'une convention opérationnelle en date du 06/03/2025 pour le portage de l'opération de création d'un espace pour des professionnels de santé.

A la demande de la commune, l'EPF met ce bâtiment à notre disposition, à titre gratuit, notamment pour créer une base de vie pour les entreprises du chantier attenant au 8, rue de Chatille.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer cette convention. La commune devra assurer ce bâtiment.

- BUDGET :

Suite à la vérification du budget annexe des commerces par le Service de Gestion Comptable, il ressort une anomalie au niveau de la reprise du résultat : le résultat de l'exercice 2024 a été arrondi comme pour tous les exercices précédents.

Le Conseil Municipal décide de rectifier le budget annexe, par une Décision Modificative, pour tenir compte de cette observation.

- FONDS DE CONCOURS CCC 2025 :

La dotation de la Communauté de Communes du Clunisois, au titre du Fonds de Concours, s'élève à 30 998 € (correspondant à la contribution au SDIS pour 2025) auquel s'ajoute un reliquat sur 2023 de 2 671 €, soit un total de 33 669 €.

Madame le Maire propose de demander ce fonds de concours 2025 au titre du fonctionnement sur les dépenses de personnel des services techniques (sur la période de janvier 2025 à novembre 2025 minimum pour obtenir la totalité de ce fonds en 2025). Le dossier sera présenté au Conseil Communautaire du mois de novembre ou décembre.

Les travaux de la toiture du préau de l'école, qui seront confiés à l'entreprise CERSOT, ainsi que la rénovation de la cheminée à l'entreprise GELIN Quentin, sont reportés en février 2026 au plus tôt.

- RÉGIES COMMUNALES :

Le Service de Gestion Comptable propose de clôturer la régie de recettes pour l'utilisation des douches du camping aux habitants de la commune en cas de nécessité, et celle des droits d'électricité sur le marché (qui n'ont pas été utilisées depuis plusieurs années) et de rattacher les produits éventuels à la régie des droits de photocopies.

Le Conseil Municipal décide de supprimer ces 2 régies et d'actualiser celle des droits de photocopie en mairie afin d'intégrer les produits éventuels ci-dessus mentionnés.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un cambriolage avec effraction a eu lieu au camping municipal dans la nuit du 8 au 9 juillet 2025 : détérioration du volet et de la porte d'entrée de l'accueil, vol du coffre-fort contenant espèces, chèques et chèques-vacances ; Une plainte a été déposée à la Gendarmerie ; Le Service de Gestion Comptable a transmis son procès-verbal de vérification de la régie le 10/09/25 et la commune doit faire connaître ses observations.

La commune devra prendre en charge le déficit constaté dont le montant reste à finaliser. Un virement de crédit sera nécessaire pour permettre l'émission d'un mandat au chapitre 65 du budget communal 2025.

- INSCRIPTION COUPES BOIS A L'ÉTAT D'ASSIETTE 2026 :

La délibération sera prise lors d'une prochaine séance, lorsque toutes les informations nécessaires seront transmises par l'ONF.

- AFFOUAGES 2025 :

Ils seront réalisés dans la parcelle 8t (partie) du bois de la Roche inscrite à l'état d'assiette en 2024 ; le tarif est maintenu à 40 € le lot ; les inscriptions seront reçues en mairie jusqu'au 25/10/2025 ; une attestation d'assurance devra être obligatoirement fournie ; Les garants actuels sont Messieurs Thomas Collin, Jean-François Michelli, et Pascal Vankenhove.

La date du partage des lots sera fixée prochainement.

- QUESTIONS DIVERSES :

- Collecte cartons bruns : suite à des contacts avec le SIRTOM au printemps dernier en vue d'une expérimentation de collecte en point d'apport volontaire, la commune n'avait pas donné de suite favorable à cette proposition. Le Conseil Municipal confirme cette position.

Madame le Maire et les Adjoints informent le Conseil Municipal :

- de la rentrée scolaire avec 77 élèves (18 PS-MS : Mme DEHAYE et Mme BOUQUIN ; 22 GS-CP : Mme GUILLERMIN et Mme ROYER ; 14 CE1-CE2 : Mme FERLAY ; 23 CM1-CM2 : M. PEZARD et Mme ROYER) ; Un rappel des règles à respecter et les mesures qui seront prises en fonction des difficultés sera fait pour les services du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire à l'occasion des réunions de rentrée de chaque classe ;
- de l'inauguration de la forêt pédagogique de l'école le 06/10/2025 après-midi ;
- de la fin du contrat temporaire aux services techniques au 31 août 2025 ;
- de l'avancement du dossier des chemins de randonnée par la Communauté de Communes : balisage, signalétique, totem grandes directions ;
- de l'installation en cours des réseaux wifi pour les bâtiments communaux ;
- une réunion de préparation de la Lettre Municipale d'octobre est fixée au 18 septembre 2025 ;
- de la réunion pour la présentation du service compétence chaleur du SYDESL prévue le 12 septembre 2025 ;
- d'une plainte des riverains de la placette de compostage de la rue du Champ de Foire à Salornay, en raison de la prolifération de rats dans le secteur ;
- des manifestations communales de l'été 2025 : le repas populaire du 14 juillet a connu un certain succès ; « Salornay-sur-Livres » a pâti de la météo et des nombreuses manifestations sur le secteur prévues le même jour ;
- de l'arrêté préfectoral de mise en demeure au Sirtom pour la mise en conformité des installations de la déchetterie en ce qui concerne la réserve d'eau prévue en cas d'incendie, dans un délai de 4 mois à compter du 07/08/2025 ;
- de la décision des Docteurs GUERINEL de fermer leur cabinet médical à Salornay au 31 octobre 2025 et de s'installer à Saint-Gengoux-le-National.

- des décisions prises sur délégation du Conseil Municipal de non préemption suite aux Déclaration d'Intention d'Aliéner :

- N° 9/2025, reçue le 04/07/2025, pour la parcelle cadastrée B 582 au lieu-dit « Le My de la Croix », appartenant à Mme MICHOT Danielle à SALORNAY-sur-GUYE (35 000 €) ;
- N° 10/2025, reçue le 10/07/2025, pour les bâtiments au 12, Grande Rue, cadastrés F 915 et F 916 appartenant aux héritiers de Mme COURTOIS Nadine à SALORNAY-sur-GUYE (220 000 €) ;
- N° 11/2025, reçue le 10/07/2025, pour la maison et le terrain au 8, La Tuilerie, cadastrés E 252 et E 254 appartenant à M. GRESSARD Stéphane à SALORNAY-sur-GUYE (233 000 €) ;
- N° 12/2025, reçue le 17/07/2025, pour les terrains au 710, rue des Ravarys, cadastrés B 644 et B 645 appartenant à M. LAPRAY Patrick à SAINT-VALLIER (50 000 €) ;
- N° 13/2025, reçue le 05/08/2025, pour la maison au 1, rue de Bernacot, cadastrée F 413 appartenant aux conjoints DUCHET à GRIEGES (01) (150 000 €) ;
- N° 14/2025, reçue le 05/08/2025, pour la maison et les terrains au 19, rue Froide, cadastrés F 81, F 82, F 83, F 84, F 85, F 675, F 678 et F 846 appartenant aux conjoints GIVRY à SALORNAY-sur-GUYE (115 000 €) ;

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 14 octobre 2025 à 18h30.

Madame le Maire,
Catherine BERTRAND

La Secrétaire de séance,
Marie-Laure VIARD



Signature of Catherine Bertrand, Mayor, over a circular official stamp of the Commune of Salornay-sur-Guye.



Signature of Marie-Laure Viard, Secretary of the session, in blue ink.